

### Le mot du maire

Dans un contexte sanitaire difficile qui nous a privé de toutes occasions de rencontres et d'échanges depuis un an, ce bulletin nous permet de garder le lien et vous tenir informés du travail accompli et des orientations que l'équipe municipale met en place conformément à ses engagements au service de l'ensemble de nos concitoyens.

Afin que les plus âgés puissent se faire vacciner au plus près de leur domicile, j'ai soutenu activement le président de notre communauté de commune de Vezouze en Piémont qui a porté le projet d'une vaccination de proximité pour notre territoire. Nos efforts collectifs et l'engagement des professionnels de santé du territoire ont permis d'installer dans la durée un centre de vaccination à Badonviller. Tous les habitants de notre commune de plus de 60 ans, qui le souhaitaient, ont pu bénéficier d'une vaccination Pfizer au plus près de chez eux. Je remercie toutes les personnes et en particulier les conseillers municipaux qui ont participé à l'organisation logistique et accompagné les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer.

La commission travaux a rapidement identifié des besoins de travaux qui ont été inscrits dans les différents plans de relance à l'investissement mis en place par l'Etat, la Région Grand Est et le Département de Meurthe et Moselle. Les premières réponses positives nous ont permis d'engager le remplacement des fenêtres et portes de la salle communale afin d'améliorer son confort et réduire les coûts du chauffage. L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux, nous a conduit à préparer un dossier d'investissement pour la création d'une chaufferie centrale biomasse aux granulés bois et la rénovation thermique du logement ancien presbytère. La Région Grand Est a décidé d'accompagner notre démarche. Nous attendons les accords du Département et de l'Etat pour concrétiser cette ambitieuse opération pour notre village.

De son côté, la commission environnement, cadre de vie et cimetière est très attentive à ce que notre village reste accueillant. Je remercie les bonnes volontés qui ont planté les fleurs d'été dans les massifs et fontaines et l'ensemble les habitants qui contribuent à l'entretien et l'embellissement du village qui reste ainsi attrayant. Les maisons se vendent, se rénovent et accueillent de nouvelles familles.

Nous devons être collectivement attentifs à ce que nos chats lorsqu'ils se multiplient et errent trop librement, nos chiens lorsqu'ils aboient, sont en liberté, laissent leurs déjections sur les trottoirs ou pelouses voisines, nos comportements individuels (brûlage de déchets toxiques, travaux bruyants, musique à forts décibels, stationnement gênant, ...) ne deviennent pas une nuisance pour notre voisinage ou un risque pour la sécurité des autres. Il appartient à chacune et chacun de respecter les règles établies pour le bien vivre ensemble.

Je vous souhaite un très bel et paisible été.

Le maire, François PHILIPPE

Pour plus d'information, consultez le site internet <http://www.sainte-pole.mairie54.fr> et faites-nous remonter vos questions et vos idées d'amélioration de notre village.



## Des travaux pour économiser l'énergie, améliorer le confort...

Notre village s'est inscrit dans les différents plans de relance mis en place par l'Etat, la Région Grand Est et le Département de Meurthe et Moselle afin d'aider les communes à investir en concrétisant leurs projets et en donnant du travail aux entreprises locales. C'est ainsi qu'avec le soutien financier de la Région et de l'Etat, nous venons d'engager la commande pour le remplacement des fenêtres et portes de la salle communale qui ne sont pas isolées et dégradées. L'aluminium qui demande moins d'entretien dans le temps a été préféré au bois qui doit régulièrement être repeint. Ces travaux, subventionnés à hauteur de 70%, ont été confiés à l'entreprise MELLÉ d'Azerailles pour un montant de 18 210 € HT. Ils seront réalisés début juillet. Ces nouvelles menuiseries permettront d'améliorer le confort de cette salle en réduisant les coûts de chauffage et faciliteront l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

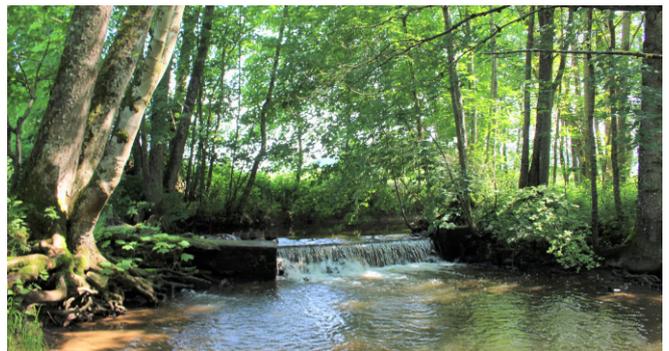
Au cours de l'été, sont prévus les travaux de réfection de l'étanchéité de la route communale C1 en direction d'Ancerville avec un gravillonnage bicouche, l'occasion de reprofiler la jonction avec le C2 vers Saint-Maurice, de reprendre les accès aux habitations et au chemin de l'Houblonnière et de déraser les accotements afin de faciliter l'évacuation de l'eau.

A noter la récente réfection du revêtement de la RD 992, dans la traversée du village, réalisée par le département de Meurthe et Moselle.



mise en œuvre d'un Enrobé Coulé à Froid (ECF) dans la traversée du village RD 992 les 1er et 2 juin

D'autres opérations sont à l'étude, notamment celle confiée à un bureau d'étude par la communauté de commune de Vezouze en Piémont, dans le cadre de sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur le cours d'eau la Blette. L'objectif est d'effacer les seuils, d'améliorer la prise d'eau de l'Etang-Sous-Launoy, de consolider les berges au niveau des habitations et de limiter ainsi les conséquences des inondations.



seuil prise d'eau de l'étang sur la rivière la Blette

Aussi, l'équipe municipale a monté un gros dossier de demandes de subventions en cours d'instruction, pour la création d'une chaufferie biomasse, bois granulé, afin de chauffer les deux logements communaux et l'ensemble des locaux de la mairie, pour la rénovation et l'isolation du logement ancien presbytère. Nous reviendrons sur cette opération dès que le bouclage financier sera finalisé.

En parallèle, des travaux de curage des fossés, de fauchage des accotements, d'entretien des espaces verts, des chemins et des bâtiments sont réalisés par des entreprises, nos agriculteurs, notre agent et les bonnes volontés.



curage des fossés au Maix Colin

## Etat des lieux du cimetière communal

Dans le précédent bulletin (n° 8), nous vous présentions dans quelle mesure des concessions funéraires pouvaient faire l'objet d'une reprise par la Commune, alors même qu'elles ne sont pas échues. Il s'agit des concessions en état d'abandon manifeste.

Pour mener à bien la procédure de reprise que la municipalité a décidé d'engager, un état des lieux vient d'être effectué par la commission cimetière. Ce travail préalable a notamment consisté à :

- **Associer les titres de concessions aux sépultures existantes,**
- **Réaliser un tri entre les sépultures** en terrain commun (emplacement gratuit pour une durée de 5 ans minimum) et les sépultures en concession (trentenaire, cinquantaire, centenaire ou perpétuelle),
- **Réaliser un plan du cimetière :**
  - en s'appuyant sur chaque titre de concession (largeur de l'emplacement concédé);



- en matérialisant le nombre d'emplacements disponibles;
- en proposant une nouvelle numérotation, offrant une lecture plus aisée dans la localisation des emplacements.

- **Analyser les monuments funéraires,**

Un relevé de toutes les inscriptions a été effectué sur les pierres tombales. Elles sont une source d'informations supplémentaires pour l'identification des sépultures.

- **Photographier les monuments funéraires,**

afin de visualiser la sépulture sans avoir besoin de se déplacer au cimetière.

- **Numériser l'ensemble des titres** de concessions disponibles.

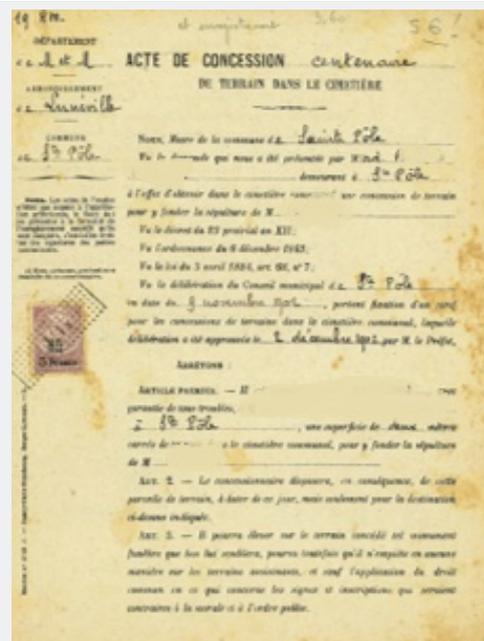
- **Créer un dossier informatique par emplacement** regroupant le titre de concession numérisé le cas échéant et la photographie de la sépulture.

### Focus sur le titre de concession :

Une concession se justifie nécessairement par un titre de concession. Cet acte administratif revêt une importance considérable pour connaître les droits du concessionnaire et de ses héritiers.

On y retrouve notamment :

- **le(s) titulaire(s) de la concession.** Seul le titulaire ou ses ayants-droits peuvent décider du renouvellement de la concession échue.
- **le type de concession** (familiale, collective ou individuelle) : Il détermine les droits d'inhumation dans la sépulture;
- **la durée de la concession;**
- **la superficie de l'emplacement** concédé (on parle de concession simple ou double);
- **la date d'effet du titre.**



## Fleurissement de la commune

Vendredi 14 mai, une dizaine d'habitants du village dont plusieurs conseillers municipaux ont répondu favorablement à l'appel du maire pour participer au fleurissement de notre commune. Profitant d'une éclaircie en cette journée à la météo capricieuse, nos jardiniers bénévoles équipés de leur plantoir et de leur masque ont planté divers bulbes et plants de fleurs sous les précieux conseils de Véronique Mangin. Cosmos, Dahlias, Géraniums, Tabacs et Zinnias ornent à présent le massif devant la mairie et les fontaines du village. Un paillage a été réalisé aux pieds des plantations afin de maintenir l'humidité, d'éviter une trop grande évaporation et de limiter les arrosages.



Une partie de l'équipe mobilisée pour le fleurissement

## Vaccination contre la COVID

À l'initiative de Philippe ARNOUD, Président de la communauté de communes de Vezouze en Piémont (CCVP) et l'engagement des professionnels de santé du territoire, une vaccination de proximité a pu être mise en place à Cirey-Sur-Vezouze, Badonviller et Domjevin pour les 75 ans et plus. 700 d'entre eux, résidants sur le territoire de Vezouze en Piémont ont reçu les deux doses de vaccin entre le 11 mars et le 29 avril dernier. 16 personnes de Sainte-Pôle ont pu en bénéficier.

L'organisation du centre de vaccination à Badonviller a été particulièrement appréciée de tous. L'initiative a été renouvelée les 6 et 8 mai pour les 60 ans et + et les personnes à risque. 520 personnes ont reçu une première dose de vaccin Pfizer, dont 21 de la commune. Grâce à ces initiatives au plus proche des habitants et les démarches individuelles auprès des médecins, pharmaciens ou d'autres centres de vaccination, 76 habitants de Sainte-Pôle de plus de 18 ans avaient reçu au moins une première dose du vaccin le 1<sup>er</sup> juin, soit un taux de vaccination de 52 %. Les deuxièmes vaccinations sont programmées les 16 et 19 juin. A souligner l'engagement des agents de la CCVP, des maires et conseillers municipaux dans l'organisation logistique du centre de Badonviller.

Selon son âge et sa situation, il est possible d'être vacciné par le médecin traitant à son cabinet, par un pharmacien dans son officine ou dans un centre de vaccination.

Avec l'ouverture de la vaccination au grand public, il n'est plus possible de se faire inscrire auprès de la mairie ou de la CCVP. Il convient de le faire directement sur le site internet <https://www.doctolib.fr/> pour une prise de RDV sur les créneaux proposés dans les différents centres qui se relaient pour assurer la vaccination 6 jours sur 7 à Baccarat, Badonviller, Lunéville, Saint-Dié, Sarrebourg...

Les agents de la CCVP peuvent accompagner le public pour la réalisation de cette démarche en prenant contact avec les Maisons France Services au 03 83 42 46 46.



La municipalité récompense tous les jeunes du village lauréats d'un diplôme en cette fin d'année scolaire: brevet des collèges, CAP, brevet professionnel et baccalauréat. Le cadeau remis est un chèque lire et culture.

N'oubliez pas de venir vous faire connaître à la mairie au cours de ces prochaines semaines. D'avance félicitations à tous les élèves et surtout bel été.

## A vos agendas :

**Dimanche 20 Juin** : élections régionales et départementales (1<sup>er</sup> tour). (1)

**Vendredi 25 Juin** : Conseil municipal.

**Dimanche 27 Juin** : élections régionales et départementales (2<sup>ème</sup> tour). (1)

**Mercredi 14 juillet** : Sainte-Pôle honore ses élus!

(1) Venez voter en toute sécurité, les assesseurs sont vaccinés.